



Recensement des situations des agents contractuels dans l'académie de CRETEIL en vue de la CDIsation annoncée de certains agents.

L'objet de ce recensement est de mieux connaître la situation de chacun d'entre vous et d'établir une liste la plus précise possible des agents non titulaires et qui pourraient bénéficier d'une procédure de CDIsation. L'enjeu est aussi de pouvoir, grâce au CDI, de pouvoir participer au dispositif réservé de recrutement de fonctionnaire.

Nom :

Prénom :

Affectation 2011-2012 :

.....

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : **Mèl :**

Date de naissance
(important pour la procédure de CDIsation) :

.....

1 – Nous ne connaissons pas la date à laquelle le projet de loi sera adopté (probablement pas avant février 2012). Cette date est importante car elle permet de savoir quels agents pourront bénéficier de la CDIsation. En effet, pour être CDIsé, il faudra être en poste ou en congé le jour de l'adoption de la loi et avoir 6 années d'ancienneté (si on a moins de 55 ans) en tant que contractuel au cours des 8 dernières années. Nous proposons d'étudier dans un premier temps, sur la base du 31 décembre 2011, le nombre d'années d'ancienneté.

A - Si vous avez moins de 55 ans au 31 décembre 2011, combien d'années de contrats avez-vous eu sur les 8 dernières années ?

B - Si vous avez 55 ans ou plus au 31 décembre 2011, combien d'années de contrats avez-vous eu sur les 4 dernières années ?

2 – Pour bénéficier de la procédure de CDIsation, il faudra être en poste ou en congé (congés de maladie, congés familiaux, congé de convenances personnelles, etc.) le jour de l'adoption de la loi. La loi serait votée début 2012. Pensez-vous être en congé à cette période ?

3 - Avez-vous eu des contrats précédents par l'une des universités de l'académie, IUFM, etc. ?

4 - Avez-vous eu des temps partiels dans vos contrats ?

5 - Quelle quotité par contrat ?

6 - Etes vous en poste actuellement ?

7 - votre actuel contrat s'arrête-t-il avant le 30 juin 2012 ? Si oui, à quelle date ?

8 - A cette rentrée 2011, avez-vous eu un contrat « université » alors que vous étiez auparavant sous contrat « rectorat » ?

9 - Y a-t-il une situation particulière que vous souhaiteriez nous soumettre ?

NB : merci de nous adresser des photocopies de vos contrats pour que nous puissions compléter votre dossier.

La fiche de recensement
est à retourner à :

SNASUB-FSU
Bourse départementale du travail
1 Place de la libération
93016 Bobigny cedex

Permanence syndicale
tel : 01.48.96.36.65 fax : 01.48.96.36.80
www.snasub-creteil.fr